



## Réaliser une cartographie des points d'eau, d'assainissement et d'hygiène

### FICHE

**Objectif :** faciliter l'identification et la localisation des points d'eau, d'assainissement et d'hygiène accessibles sur le territoire afin d'en augmenter le recours.

**Principe :** produire et distribuer un document, sous format papier et éventuellement numérique, recensant et localisant les équipements publics (voire associatifs) permettant un accès à l'eau (fontaines), à l'assainissement (sanitaires) et à l'hygiène (douches) sur le territoire ; cette cartographie peut être complétée par une signalétique de rue.

**Population cible :** en priorité les publics précaires ne disposant pas d'un accès personnel à l'eau et à l'assainissement (via le document papier), et plus largement tous les usagers du territoire (grâce à la signalétique et/ou au format numérique).

#### Repères juridiques :

- ◆ Instruction ministérielle du 27 mars 2020 sur la prise en charge et le soutien des populations précaires face à l'épidémie de Covid-19 : les préfets ont l'obligation durant la période d'état d'urgence sanitaire de s'assurer qu'une cartographie des points d'eau potable est réalisée en lien avec les collectivités et connue des professionnels et des personnes concernées.

#### Postes de dépense :

- ◆ Collecte des informations et mise en forme de la cartographie.
- ◆ Exploitation :
  - ◇ Version papier : impression et distribution.
  - ◇ Version numérique : développement (page internet, application) et communication.

#### Avantages :

- ◆ Un inventaire des fontaines et toilettes publiques du territoire est généralement tenu par les services de la commune en charge de leur gestion (voirie, propreté urbaine, eau et assainissement, etc.) en raison des enjeux d'entretien et de maintenance qui y sont rattachés, facilitant le partage de l'information et la création de la cartographie.
- ◆ En favorisant l'accès de tous les usagers, la cartographie des points d'eau et d'assainissement contribue à la réduction de l'usage de bouteilles en plastique et des épanchements d'urine sur la voie publique.

#### Points de vigilance :

- ◆ La cartographie doit être mise à jour régulièrement afin d'intégrer les évolutions du parc (installation de nouveaux équipements, fermeture de certains points, etc.).

#### Bonnes pratiques :

- ◆ La collectivité peut s'appuyer sur le CCAS, le réseau socio-associatif local et plus largement tous les ERP pour distribuer le document aux populations cibles.

# Exemple 1

## La cartographie des points de fraîcheur de la Ville de Grenoble

### Carte d'identité de la collectivité

#### Ville de Grenoble

- Population : 158.454 habitants
- Mode de gestion du SPEA : régie (Grenoble Alpes Métropole)
- Prix moyen eau et assainissement en 2019 : 3,25€/m<sup>3</sup>
- Porteur de la mesure : Direction alimentation, nature et cadre de vie (en lien avec le CCAS)

Depuis 2019, la Ville de Grenoble produit dans le cadre du plan canicule une carte des lieux de fraîcheur recensant les 150 bornes-fontaines du territoire (dont l'inventaire est tenu sur un système d'information géographique par le Service propreté urbaine de la commune), mais également les douches publiques, les fontaines d'agrément et brumisateurs, les piscines, les parcs et jardins, et les bâtiments publics climatisés (musées, bibliothèques, etc.).



Carte papier des points de fraîcheur de Grenoble

➔ **Contact** : [anne-cecile.fouvet@grenoble.fr](mailto:anne-cecile.fouvet@grenoble.fr)

La cartographie, disponible toute l'année sur le site internet de la Ville (en version PDF ainsi que dans un [mode plus interactif](#)) et publiée dans le journal municipal, est également éditée en format papier et distribuée en priorité aux personnes en situation de précarité par l'intermédiaire du CCAS et des associations de solidarité.

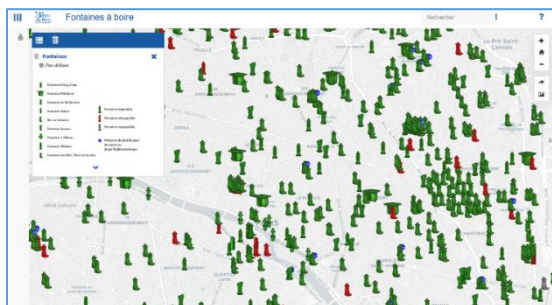
L'intégralité du travail est effectuée en interne, permettant de maintenir des coûts bas. La mise en page du document est réalisée par le service communication, tandis que l'impression est assurée par l'imprimerie municipale (500€ pour 7.500 exemplaires). La diffusion des exemplaires papiers dans près de 45 points – lieux publics (musées, bibliothèques, maisons des habitants, mairies annexes, etc.), CCAS (portage de repas à domicile, établissements de personnes âgées, associations de soutien aux publics de la rue, etc.), événements d'été organisés par la Ville, etc. – est pour sa part réalisée par un prestataire extérieur, pour un coût de 200€.

Très appréciée et demandée, une version mise à jour de la cartographie est éditée chaque été.

## Exemple 2

### Les applications et sites web de cartographie des fontaines, toilettes et douches publiques

De nombreuses collectivités ont développé des cartes de leur réseau de fontaines publiques d'eau potable. C'est notamment le cas de [Paris](#), [Lyon](#), [Toulouse](#), ou encore [La Rochelle](#). Disponibles sur le site internet de la commune, du SPEA ou sur l'application Mapstr, elles précisent pour certaines, outre la localisation, le type et l'état de fonctionnement de la borne.



*Cartographie des fontaines d'Eau de Paris*

Aux côtés de ces projets publics, un certain nombre d'initiatives privées de cartographie des points d'eau et d'assainissement ont été lancées ces dernières années. Le site [Castalie](#) et l'application [FreeTaps](#) proposent ainsi des cartes interactives géo-localisant les bornes-fontaines de plusieurs

villes françaises, offrant en outre la possibilité aux collectivités et aux usagers de signaler facilement de nouveaux points. Le site [toilettespubliques.com](#) recense pour sa part près de 21.380 sanitaires accessibles dans plus de 5.300 communes et agglomérations.



*Cartographie issue du site toilettespubliques.com*

Un travail d'inventorisation des infrastructures d'hygiène et de bien-être (douches, laveries, toilettes, etc.) à destination des publics précaires est également conduit par certaines associations, comme [Soliguide](#) ou [Watizat](#).